

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
SEINE-NORMANDIE

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

DELIBERATION N° 90-12 DU 9 NOVEMBRE 1990  
RELATIVE A L'ADOPTION DU PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU 18 MAI 1990

---

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 18 mai 1990, compte tenu des modifications annexées à la présente délibération.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence



P-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président  
du conseil d'administration



Olivier PHILIP

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
SEINE-NORMANDIE

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

A N N E X E

A LA DELIBERATION N° 90-12 DU 9 NOVEMBRE 1990

---

Modifications du procès-verbal  
de la reunion du 18 mai 1990

---

p. 5 : Rapports financier, Bilans et comptes rendus.

Il faut lire "M. PHILIP déclare" (au lieu de M. GALLEY).

p. 12 : 7ème alinéa

Il faut lire : "M. COREL fait part de l'avis favorable de la commission des finaces (au lieu des aides)...."

---

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
SEINE-NORMANDIE

---

Conseil d'administration

---

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 MAI 1990

---

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin Seine-Normandie s'est réuni sous la présidence de M. le Préfet Olivier PHILIP, le 18 mai 1990 à 10 heures à la Préfecture de la région Ile-de-France, avec pour ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 1989
- 2 - Désignations d'administrateurs à diverses commissions
- 3 - Rapports financiers, bilans et comptes rendus
  - 3.1 - Compte financier
  - 3.2 - D.M.1
  - 3.3 - Bilan des contrats départementaux
  - 3.4 - Etat d'avancement de la politique des points colorés
- 4 - Exécution du Vème programme et préparation du VIème
  - 4.1 - Schéma d'alimentation en eau et d'assainissement du secteur IV de Marne-la-Vallée
  - 4.2 - Assises de l'eau
- 5 - Réorganisation de l'agence
  - 5.1 - Présentation de la nouvelle structure et de l'organigramme en découlant
  - 5.2 - Compte rendu des réunions de motivation (Reims-Sens)

Divers :

- Société VIDAM
- Dénonciation de forfaits
- Abandon du trop perçu de l'APP "La truite de Magny"
- Financement de projets d'extension et créations industrielles
- Avenant au contrat de rivière Armançon
- Redevance pollution domestique contre valeur Arriérés des communes de Oysonville (28) et Sommesous (51)

Assistaient à la réunion en qualité d'administrateurs représentant :- les collectivités territoriales

M. de BOURGOING  
 M. FANOST  
 M. LARMANOU  
 M. SANTINI  
 M. VINCENT

- les usagers

M. ANSART  
 M. BOULLE  
 M. CABARET  
 M. DESSE  
 M. RICHARD

- l'Etat

M. COREL, Trésorier-payeur général de la région Ile-de-France  
 M. FRANKART, Administrateur civil - Direction générale des collectivités locales  
 M. SIRAUT, Ingénieur général du GREF chargé du bassin Seine-Normandie  
 M. KERFANT, Directeur interrégional des affaires maritimes du Havre  
 M. BRACHET, Délégué de bassin

- le personnel

M. CAUSSIN accompagné de son suppléant M. VARLET

- Commissaire du gouvernement

M. MOUSEL

Avaient donné pouvoir :

M. FINEL à M. SANTINI  
 M. YOLIN et M. MAYNADIE à M. BRACHET

Assistaient également :

M. GALLEY, Président du comité de bassin  
 M. GIRARDOT, Vice-Président du comité de bassin  
 M. DESCHAMPS au titre du contrôle financier des agences  
 M. CARRERAS, Agent comptable  
 M. MUZARD, Fondé de pouvoir du TPG de la RIF  
 M. DAVID au titre de la SAGEP  
 Mme LABAT-GEST au titre de la DEPPR  
 M. DUBEL au titre de l'IIBRBS  
 M. AFFHOLDER, Directeur général adjoint du SIAAP

Assistaient au titre de l'agence :

M. TENIERE-BUCHOT, Directeur de l'agence  
 M. DARGENT  
 M. SAUVADET  
 M. WINNINGER  
 M. LAVENIER  
 M. LEGUY  
 M. SALVETTI  
 Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

Etaient absents excusés :

M. MAYNADIE  
 M. YOLIN  
 M. FINEL  
 M. BETTENCOURT  
 M. GIARD  
 M. COLIN  
 M. TENAILLON

M. le Président PHILIP ouvre la séance à 10 heures par les propos préliminaires suivants :

*"Messieurs les Ministres,  
 Mes chers Collègues,*

Avant que nous commençons nos travaux, j'ai tout d'abord le plaisir d'accueillir officiellement parmi nous, trois nouveaux administrateurs de l'agence récemment élus par le comité de bassin. Il s'agit de :

MM. LARMANOU et FINEL  
 au titre des collectivités territoriales

et de  
 M. CABARET  
 au titre des usagers

Les uns et les autres ont été suffisamment associés à nos travaux pour qu'il me paraisse superflu de vous les présenter.

Qu'il me soit permis de leur dire, en votre nom, le plaisir que nous avons à les voir siéger parmi nous, et s'agissant de M. LARMANOU, à le voir reconduit dans ses fonctions.

Il m'est par ailleurs agréable de féliciter M. Gaston RICHARD, qui vient d'être reçu dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Cette distinction honore l'un de nos membres les plus anciens dont la compétence et le dévouement sont exemplaires. En particulier, depuis plus de quinze ans, M. RICHARD préside votre commission des aides avec l'autorité que lui confère une connaissance exceptionnelle des dossiers. Nous aurons d'ici quelques semaines, l'occasion de lui renouveler nos félicitations à l'occasion d'une cérémonie présidée par M. le Ministre BETTENCOURT.

Je voudrais également féliciter deux agents de l'agence qui viennent de recevoir une distinction dans l'Ordre National du Mérite, M. RETKOWSKY et M. WINNINGER.

Par ailleurs, M. COREL vient d'être admis à bénéficier de ses droits à la retraite. Je voudrais le remercier du rôle qu'il a joué pendant plusieurs années au sein de notre conseil et comme Président de notre commission des finances. Il est remplacé par M. Guy VIDAL.

Je voudrais aussi adresser nos vœux de prompt rétablissement à M. GIARD récemment accidenté."

M. RICHARD remercie M. PHILIP des propos tenus à son égard et associe ceux qui au sein de l'agence travaillent avec lui depuis fort longtemps.

Personne n'ayant de remarque préliminaire, M. le Préfet PHILIP passe à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

#### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 NOVEMBRE 1989

Le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 1989 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité (délibération n° 90-1).

#### 2 - DESIGNATIONS D'ADMINISTRATEURS A DIVERSES COMMISSIONS

M. PHILIP déclare :

"Notre conseil d'administration a été complété, comme je l'indiquais tout à l'heure, par la nomination récente de trois nouveaux administrateurs.

J'ai reçu pour ma part, la candidature de M. FINEL aux commissions des finances, des aides et des programmes et de la prospective et celle de M. LARMANOU à la commission des finances et à la commission des aides.

Mais d'autres candidatures, à l'occasion de ce recomplètement, pourraient peut-être se manifester. Je crois savoir que ce sujet a fait l'objet de quelques échanges à la commission des finances."

M. TENIERE-BUCHOT précise que ces désignations font suite aux nominations récentes d'administrateurs par le dernier comité de bassin et permettent d'intégrer les trois personnes désignées récemment aux commissions du conseil d'administration.

Il indique qu'il s'agit de compléter les listes des membres :

- de la commission des aides.
- de la commission des finances
- de la commission des programmes et de la prospective

M. COREL rappelle la composition de la commission des finances représentative du conseil d'administration. Il précise à l'occasion de ces nouvelles désignations qu'il aurait souhaité la participation d'un représentant supplémentaire de l'Etat aux travaux de la commission des finances.

M. CABARET propose sa candidature à la commission des aides et à la commission des programmes et de la prospective.

En conclusion :

- sont désignés membres de la commission des aides :

M. FINEL  
M. LARMANOU  
M. CABARET

- sont désignés membres de la commission des finances :

M. FINEL  
M. LARMANOU

- sont désignés membres de la commission des programmes et de la prospective :

M. FINEL  
M. CABARET

M. CAUSSIN propose sa candidature à la commission de l'information.

En conséquence, M. CAUSSIN est désigné membre de la commission de l'information.

M. de BOURGOING évoque le problème causé par l'état de santé de M. LE GUILLOU.

### 3 - RAPPORTS FINANCIERS, BILANS ET COMPTES RENDUS

M. GALLEY déclare :

"Le dossier qui vous est soumis aujourd'hui a, comme à l'habitude, fait l'objet d'un examen préliminaire de votre commission des finances le 4 mai dernier. Son Président, M. COREL, interviendra donc pour vous faire part de ses observations sur chaque point de l'ordre du jour.

Nous ferons donc tout d'abord le bilan de l'activité de l'agence pour 1989.

A ce titre, vous examinerez le compte financier de 1989, et en tant que document synthétique représentatif de l'action de l'agence, le bilan d'exécution des contrats départementaux et celui de la politique des points colorés.

Par ailleurs, pour achever ce tour d'horizon financier, un premier ajustement du budget primitif de 1990 vous sera proposé à travers la DM1.

Une deuxième partie de notre réunion sera consacrée aux programmes actuel et futur de l'agence, et à l'articulation, dans notre bassin, entre les Assises de l'eau et la préparation de notre VIème programme d'intervention.

Pour terminer et avant les traditionnels points divers, M. TENIERE-BUCHOT vous présentera la nouvelle organisation qu'il a récemment mise en place à l'agence, suite à sa prise de fonction à l'automne dernier.

Je vous propose donc d'aborder sans plus attendre l'examen de notre dossier.

Le point n° 3 de l'ordre du jour regroupe trois comptes rendus :

- le compte financier
- l'état d'avancement de la politique des points colorés
- le bilan des contrats départementaux

ainsi que le projet de décision modificative n° 1 du budget primitif

Le compte financier (sous-dossier n° 3.1) a plus particulièrement fait l'objet de l'attention de la commission des finances le 4 mai dernier."

### 3.1 - Compte financier 1989

M. CARRERAS présente le compte financier 1989. Il indique qu'il a pour but la comparaison entre les prévisions du budget primitif et sa réalisation.

La note de présentation facilite la lecture du compte financier proprement dit.

Il observe que :

- contrairement aux prévisions, une augmentation du fonds de roulement de 147 MF
- les recettes effectives sont très proches des prévisions (99 %) et sont recouvrées à 98 %
- les dépenses ont été réalisées à hauteur de 85 %.

Il précise que la différence entre prévisions et réalisations s'est aggravée en 1989 par rapport à 1988.

En conclusion, il demande que le conseil d'administration :

- approuve la décision de virement de crédit,
- arrête le compte financier de 1989 en recettes et en dépenses aux sommes indiquées sur le document comptable et reprises dans la note de présentation du document,
- affecte aux réserves le résultat d'exploitation de l'exercice (136,9 MF).



M. TENIERE-BUCHOT présente l'évolution de la trésorerie de l'agence en 1989 et en 1990.

Il indique que si aucune mesure n'est prise pour améliorer cette situation, la trésorerie atteindra sans doute environ 743 MF à la fin de l'année 1990, soit 6 mois de trésorerie. Il rappelle que le contrat d'objectif Etat-agence a fixé à 2 mois en moyenne la trésorerie de l'agence.

Il note que les placements ont également augmentés et qu'il n'est pas dans la vocation de l'agence d'effectuer de tels placements.

Il propose des moyens pour remédier à ce problème :

- une réorganisation interne de l'agence pour l'instruction des dossiers
- une étude des délais entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Le désengagement des autorisations de programmes non utilisées au bout de 2 à 3 ans pourrait être automatique.

Il précise que quelques dossiers seulement (et en particuliers des dossiers des collectivités locales) représentent 70 % de la somme d'autorisations de programmes à examiner.

Il conclut en indiquant que la cause essentielle de ce déséquilibre est externe à l'agence.

M. COREL note que la commission des finances a émis un avis favorable pour ce dossier.

Il précise que l'exécution du budget a fait l'objet d'un long débat de la commission des finances. La commission a observé :

- en recette : une exécution remarquable des prévisions
- en dépense : une exécution de 85 % des prévisions, inférieure aux années précédentes
- l'augmentation du fonds de roulement

Le montant de la trésorerie a doublé par rapport à l'année précédente. Il est donc nécessaire d'étudier les raisons de cette situation et de s'interroger sur les moyens pour y remédier.

Il rappelle que l'agence n'a pas la maîtrise des dépenses et qu'elle doit éviter d'être en cessation de paiement mais elle doit également éviter d'avoir une trésorerie trop forte ; l'objectif pour la trésorerie, retenu pour le contrat Etat-agence étant 2 mois en moyenne et de 1 à 3 mois au minimum et au maximum.

Les moyens à mettre en oeuvre pour résorber cette situation excédentaire pourraient être d'étudier au cas par cas le motif du non utilisation des autorisations de programmes : ceci n'a cependant aucun effet sur la trésorerie.

Dans le court terme, il y a lieu d'essayer d'accélérer notamment la réalisation des travaux.

Toutefois, pour l'avenir, une étude précise de la programmation des opérations sur les plans technique et financier est donc nécessaire.

Il conclut en précisant que l'ensemble de la commission des finances partage la même analyse.

M. RICHARD rappelle que le contrat d'objectif Etat-agence prévoit la possibilité de péréquation entre agences. Il indique que l'agence Artois-Picardie actuellement confrontée à des problèmes de détoxification pourrait recourir à cette possibilité.

M. MOUSEL observe :

- que le problème de trésorerie n'est pas nouveau pour l'agence Seine-Normandie. Il est d'autant plus préoccupant qu'il est de nature structurelle et non pas conjoncturelle,

- qu'il existe un consensus entre l'Etat et les élus pour accélérer les travaux en libérant notamment le prix de l'eau,

- qu'il est nécessaire de développer l'action des agences.

M. LARMANOU précise que M. COREL a rendu parfaitement compte des débats de la commission des finances.

Il souhaite que les raisons de cette situation soient recherchées et que des décisions adaptées soient prises.

Il rappelle que les collectivités locales préparent très tôt leur dossier notamment financier et qu'un décalage quelquefois important existe entre les projets et leur réalisation : tout désengagement d'autorisations de programme doit donc être précisément étudié.

Il estime judicieux de prendre contact avec les maîtres d'ouvrage les plus importants et note qu'à l'image des journées nationales de l'eau, les départements organiseront de tels colloques pour lesquels l'agence sera sollicitée.

Il estime d'autre part que cet excès de trésorerie devrait être placé.

M. COREL rappelle les dispositions légales des placements des fonds en excès de l'agence. Il constate que la trésorerie augmente au-delà du contrat d'objectif Etat-agence et souligne que le rôle de l'agence n'est pas d'effectuer des placements.

M. de BOURGOING regrette que ces sommes ne puissent pas rapporter d'intérêt. Il se déclare d'accord avec les désengagements automatiques à condition que les maîtres d'ouvrage en soit avisés.

M. TENIERE-BUCHOT précise que les collectivités mises en cause sont urbaines. Les collectivités rurales sont aidées au travers des contrats départementaux.

Il n'existe pas de problème de ce type avec les maîtres d'ouvrage industriels.

M. de BOURGOING évoque le cas du département du Calvados et la préparation de leur programmation.

Il rappelle que la commission des programmes et de la prospective aura à examiner le taux d'aide (30 %) aux collectivités pour le VIème programme.

Il indique que des opérations nouvelles importantes sont envisagées dans son département, pour lesquelles une aide de l'agence sera nécessaire.

M. DESSE rappelle le problème de THANN et MULHOUSE pour lequel une participation financière élevée sera sollicitée.

Il se demande si pour mieux gérer la trésorerie, il ne serait pas souhaitable de diminuer les recettes plutôt que d'augmenter les dépenses.

M. PHILIP précise qu'un désengagement d'autorisations de programme n'est pas une sanction et qu'il est toujours possible de réengager les mêmes sommes.

M. ANSART évoque la possibilité d'obtenir des prêts et avances conférant une souplesse certaine aux décisions de la commission des aides.

M. GIRARDOT remarque :

- que le problème du SIAAP est important et qu'il est nécessaire de prendre des précautions pour tous les désengagements,

- qu'en matière de distribution d'eau, il existe des dossiers en attente d'être engagés.

Enfin, il note les problèmes dus à la sécheresse actuelle et le renforcement des normes de qualité qui conduiront à des dépenses supplémentaires.

En conclusion, le conseil d'administration à l'unanimité approuve la décision de virement de crédit, arrête le compte financier aux sommes indiquées dans la délibération et autorise l'affectation en réserve du résultat de l'exercice (délibération n° 90-2).

### 3.2 - Décision modificative n° 1

M. TENIERE-BUCHOT précise qu'il s'agit à la fois d'approuver des mesures comptables et réglementaires.

Il rappelle que le budget primitif a été approuvé en date du 26 décembre 1989. La DM1 propose :

- la régularisation des quatre premières DMP
- des redéploiements nécessaires à une bonne exécution du budget

- des reports de crédits 1989 pour les interventions et le fonctionnement
- une modification du tableau des effectifs budgétaires.

Il note en particulier que la situation financière actuelle fait apparaître une disponibilité de 35 MF d'AP qu'il est proposé de ne pas affecter en 1990 eu égard au nouveau projet d'Achères V en cours d'élaboration et qui devra sans doute être financé en 1991. D'autre part, le report du projet d'Achères V permet le financement en 1990 de réseaux d'assainissement du programme Seine-propre qui étaient prévus en 1991.

Enfin, il propose d'accorder des prêts à hauteur de 10 MF pour des créations ou des extensions d'activité industrielle.

M. de BOURGOING souhaite que l'agence dispose de réserves pour des aides urgentes relatives à des problèmes de sécheresse.

M. MOUSEL rappelle que l'agence Seine-Normandie n'est pas la zone la plus touchée par ce problème mais qu'il existe des zones à risques. Il note d'autre part que le F.N.D.A.E. a également prévu des fonds en cas de nécessité.

M. GALLEY souhaite que le Directeur de l'agence ait délégation pour accorder des aides en cas d'urgence.

M. RICHARD rappelle que cette mesure avait été mise en oeuvre l'an passé. Concernant les aides aux extensions ou créations d'activités industrielles il rappelle la position du C.N.P.F. de n'accorder des prêts qu'en cas de disponibilités financières de l'agence.

M. COREL fait part de l'avis favorable de la commission des finances à la DM1.

M. DESCHAMPS confirme que les DMP ont bien été visées par le contrôleur financier. Il note qu'un litige de 20 000 F environ concernant des reports de crédits de fonctionnement sera régularisé à la prochaine DMP.

En conclusions, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 et le tableau des effectifs du personnel (délibérations n° 3 et 4).

### 3.3 - Bilan des contrats départementaux

M. SAUVADET rappelle les montants des dotations des contrats départementaux. Après analyse, les causes de ces fluctuations de dotations d'une année sur l'autre sont multiples et variables d'un département à l'autre. Néanmoins, on observe que pour un département donné, si on excepte les opérations d'une importance particulière, la tendance est de reconduire d'une année sur l'autre le même budget.

Une proposition en cours d'étude actuellement consistera pour 1991 à réserver les contrats départementaux aux opérations modestes et à traiter à part avec le département les opérations importantes.

Il observe globalement que :

- l'engagement des contrats départementaux, bien qu'un peu en baisse, est à un bon niveau,
- les aides aux réseaux d'assainissement sont largement majoritaires,
- la quantité de pollution éliminée est significative,
- un nombre important de dossiers est traité.

En réponse à M. de BOURGOING, il précise que les 198 MF de reste à payer évoqué à l'occasion de l'approbation du compte financier se situe dans la moyenne générale des opérations de l'agence. Des progrès sont encore à faire pour accélérer la réalisation des opérations aidés au travers des contrats départementaux.

Le conseil d'administration prend acte du bilan des contrats départementaux.

#### 3.4 - Etat d'avancement de la politique des points colorés

M. DOUARD présente ce dossier, il précise en particulier que 50 % environ des dossiers aidés par l'agence correspond à des points colorés et que l'amélioration du milieu naturel est significative. Il note de plus que certains secteurs évoluent favorablement plus rapidement que d'autres (la zone littorale par exemple où il existe un problème d'identification de l'origine de la pollution est en retard).

M. BRACHET informe les membres du conseil d'administration que la carte d'objectif de qualité du département des Yvelines est à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de bassin.

Le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement de la politique des points colorés.

En réponse à M. CAUSSIN, M. TENIERE-BUCHOT indique que le bilan social sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

#### 4 - EXECUTION DU Vème PROGRAMME ET PREPARATION DU VIème

##### 4.1 - Schéma d'alimentation en eau et d'assainissement du secteur IV de Marne-la-Vallée

M. LEGUY présente ce dossier. Il précise que la note présentée au dossier donne des informations technique, administrative et financière sur ce projet ; il est demandé au conseil de se prononcer sur les aides, leurs formes et leurs taux pour les travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Il fait un rapide historique de l'opération en précisant que les parties prenantes sont multiples et variées.

Il rappelle les différentes propositions, notamment celle de séparer les travaux relatifs aux activités ludiques des travaux relatifs à la sécurité et à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement.

Il note qu'en cas d'extension et d'amélioration du traitement de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes des aides complémentaires pourront être attribuées eu égard aux possibilités financières actuelles de l'agence.

M. RICHARD fait part des débats de la commission des aides sur le projet.

M. CABARET insiste sur la fragilité de cette zone pour l'alimentation en eau potable et sur la nécessité de travaux complémentaires pour en assurer la sécurité.

M. SANTINI indique que le SEDIF pour sa part est favorable à un traitement complet des nitrates. Il note d'autre part que le syndicat intervient en cas de secours et donc que l'eau distribuée dans ce cas sera facturée.

M. VINCENT se réjouit du renforcement de l'aspect sécurité de l'alimentation en eau potable et souhaite que ces travaux de renforcement soient rapidement réalisés.

M. LARMANOU indique son désaccord sur le projet.

M. COREL fait part de l'avis favorable de la commission des aides à la majorité des voix (une voix contre). Il observe que sur les travaux relatifs aux activités ludiques il est proposé des prêts, et des subventions pour ceux relatifs à des opérations classiques.

M. TENIERE-BUCHOT précise qu'un volume de pollution supplémentaire sera à traiter mais que les maîtres d'ouvrage à qui les aides seront attribuées sont des collectivités.

M. BRACHET se déclare favorable au niveau de dénitrification annoncé. Il évoque d'autre part l'érosion des sols de la zone.

En conclusion, le conseil d'administration approuve à la majorité (une voix contre), les schémas d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées du secteur IV de Marne-la-Vallée et aux modalités d'intervention de l'agence (délibération n° 90-5).

#### 4.2 - Assises de l'eau

M. SAUVADET indique que M. de BOURGOING a bien voulu assurer la présidence du comité d'organisation des Assises de l'eau. Il précise que l'objectif de ces Assises est d'élargir la consultation relative aux problèmes de l'eau et de diffuser l'information.

Il rappelle l'organisation et les dates prévues.

M. MOUSEL note que l'organisation proposée est très satisfaisante.

Il rappelle que les Assises de bassin doivent conduire à préciser les actions prioritaires et les orientations à prendre pour la reconquête du milieu naturel.

Le gouvernement pour sa part, se prononcera à l'issue des Assises nationales. Il rappelle que les thèmes qui seront abordés par les Assises de bassin dépasseront ceux pris en compte par le VIème programme.

M. de BOURGOING évoque le problème de coordination entre les commissions de l'agence pour la préparation du VIème programme et les Assises de l'eau. Une réunion des présidents pourrait avoir pour rôle d'harmoniser les différents points de vue au plan national.

M. BRACHET évoque la coordination nécessaire entre les différentes actions et le S.D.A.U. de la RIF.

M. COREL précise que la commission des finances a souhaité que cette dépense soit réduite et reste dans la mesure du possible à l'intérieur du budget 1990 voté pour les dépenses d'information.

Le conseil d'administration prend acte de l'information relative aux Assises de l'eau.

## 5 - REORGANISATION DE L'AGENCE

### 5.1 - Présentation de la nouvelle structure et de l'organigramme en découlant

M. TENIERE-BUCHOT indique que la plaquette distribuée en séance est relative au nouvel organigramme de l'agence.

Cette organisation tient compte de l'orientation des différentes commissions et d'une volonté d'être plus proche du terrain.

M. RICHARD évoque le jumelage de l'agence Artois-Picardie avec un homologue anglais. Il estime qu'il serait intéressant d'échanger avec les pays étrangers les informations concernant les grands problèmes tel que le traitement des produits toxiques.

En réponse à M. CAUSSIN, M. TENIERE-BUCHOT précise que le nom de l'agence n'a pas changé et que l'appellation "agence de l'eau" bien que non officielle est utilisée en matière de communication.

En conclusion le conseil d'administration prend acte de la réorganisation de l'agence et de l'organigramme en découlant.

### 5.2 - Compte rendu des réunions de motivation (Reims-Sens)

M. TENIERE-BUCHOT précise que la plupart des cadres de l'agence se sont réunis à Reims pour discuter notamment du VIème programme.

Tous les agents des SATESE ont par ailleurs été réunis à Sens.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des réunions de motivation (Reims-Sens).

D I V E R S- Société VIDAM

M. TENIERE-BUCHOT précise qu'il est demandé au conseil la possibilité de résilier la convention qui lie l'agence à la société VIDAM, le cas échéant.

M. MOUSEL indique que cette société a actuellement un projet d'aménagement et que selon ses informations provenant de la DRIR et de l'agence Artois-Picardie elle mettra ses installations en conformité avec la législation. Il souhaite donc que l'agence Seine-Normandie se rapproche de l'agence Artois-Picardie.

Il propose de compléter la délibération dans ce sens.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative au déconventionnement du centre VIDAM à Villers-Bretonneux (80) sous réserve qu'elle soit complétée par la proposition de M. MOUSEL (délibération n° 90-6).

- Dénonciation de forfaits

M. TENIERE-BUCHOT indique que le document fait le point sur les dénonciations de forfaits antérieurs et sur de nouvelles propositions.

Le conseil d'administration prend acte des dénonciations de forfaits.

- Abandon du trop perçu de l'A.P.P. "la truite de Magny"

M. TENIERE-BUCHOT indique que compte tenu de la somme dérisoire du trop perçu, il en est proposée la remise gracieuse.

Le conseil d'administration approuve la proposition d'abandon du trop perçu de l'A.P.P. "la truite de Magny" (délibération n° 90-7).

- Financement de projets d'extension et créations industrielles

M. TENIERE-BUCHOT indique que compte tenu des possibilités financières actuelles de l'agence il est proposé de financer sous forme de prêt à 5 ans les projets d'extension et de créations industrielles.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la décision de financement de projets d'extension et de créations industrielles (délibération n° 90-8).

- Avenant au contrat "Armançon"

M. TENIERE-BUCHOT précise qu'il s'agit de la 2ème tranche du contrat de rivière "Armançon".

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'avenant au contrat "Armançon" (délibération n° 90-9).



- Redevance pollution domestique contre-valeur  
Arriérés des communes de Oysonville (28) et Sommesous (51)

M. TENIERE-BUCHOT indique que ces communes sollicitent l'abandon par l'agence du recouvrement de leurs redevances.

En contre-partie, elles s'engagent à instituer la contre-valeur de la pollution domestique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'abandon des redevances de pollution domestique sur la commune de Oysonville et de Sommesous (délibérations n° 90-10 et 90-11).

\*  
\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30

---